



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2018-10

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2018

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2018-10-09-011 - Décision 13DEL18 - Délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers (1 page) Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-10-11-013 - Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (2 pages) Page 5

IDF-2018-10-11-009 - Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Annie FORVEILLE directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim (4 pages) Page 8

IDF-2018-10-11-011 - Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne par intérim Responsable du service interdépartemental des bourses par intérim (2 pages) Page 13

IDF-2018-10-11-012 - Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne par intérim Responsable par intérim du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré (2 pages) Page 16

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

IDF-2018-10-09-011

Décision 13DEL18 - Délégation de signature donnée dans
le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des
Métiers

DECISION

**DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU
FONCTIONNEMENT DE LA PLACE DES METIERS**

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers, de donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

Madame Patricia DORIGO, Directeur Place des Métiers

- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec les partenaires de la Place des Métiers,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement de la Place des Métiers (Comité de programmation, Assemblée Générale des partenaires)
- les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégué,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de la place des métiers ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues,
- les conventions relatives à l'organisation des périodes d'observation en milieu professionnel

Madame Catherine CREPAIN-ESNAULT, Chargée de mission

- les conventions relatives à l'organisation des périodes d'observation en milieu professionnel

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégué a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

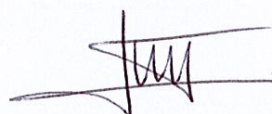
La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 9 octobre 2018.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-10-11-013

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature
à madame

Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service
académique d'information et d'orientation de l'académie
de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à
Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de
l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant monsieur Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2016 nommant madame Patricia BLOCH MONTAGNER, inspectrice de l'éducation nationale, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

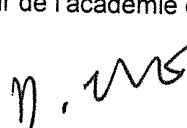
- Répartitions de ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Propositions d'admission et refus d'inscription dans le cadre de la campagne d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation/affectation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-10-11-009

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature
à madame Annie FORVEILLE directrice académique des
services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par
intérim



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de
signature à madame Annie FORVEILLE directrice
académique des services de l'éducation nationale de la
Seine-et-Marne par intérim**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2015 portant nomination et classement de madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 7 décembre 2015 ;
- VU** l'arrêté en date du 10 octobre 2018 nommant madame Annie FORVEILLE directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim ;
- VU** l'arrêté en date du 31 août 2018 portant détachement et classement de monsieur Franck THENARD-DUVIVIER, professeur de chaire supérieure, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** l'arrêté en date du 8 octobre 2018 portant détachement et classement de madame Claudine LAJUS, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 portant nomination de madame Nathalie ALCINDOR, inspectrice de l'éducation nationale, en tant qu'adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré du département de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, dispose, à compter du 1^{er} février 2012 de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE
- actes relatifs au suivi des EPLE : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables

- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examen, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale.
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 3

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles.

- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :
 - Gestion des professeurs des écoles stagiaires :
Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public
 - les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
 - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
 - Autorisations d'absence
 - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège
 - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré
 - Décisions relatives au compte personnel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
 - Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;
 - Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 4

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Franck THENARD-DUVIVIER
directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

- Madame Claudine LAJUS
directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne.

-

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Nathalie ALCINDOR
inspectrice de l'éducation nationale adjointe de la directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

ARTICLE 6

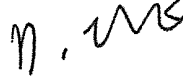
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 8

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine et Marne.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-10-11-011

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature
à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des
services de l'éducation nationale dans le département de
Seine et Marne par intérim

Responsable du service interdépartemental des bourses par
intérim



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Annie FORVEILLE,

**Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne par
intérim**

Responsable du service interdépartemental des bourses par intérim

VU...le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et R 222-36-3 ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2015 portant nomination et classement de madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 7 décembre 2015 ;

VU l'arrêté en date du 10 octobre 2018 nommant madame Annie FORVEILLE directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté rectoral du 11 octobre 2018 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des bourses et nommant madame Annie FORVEILLE responsable de ce service par intérim ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du 2nd degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève ».

ARTICLE 2

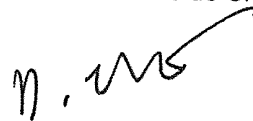
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke that ends in a small hook.

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-10-11-012

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature
à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des
services de l'éducation nationale dans le département de
Seine et Marne par intérim

Responsable par intérim du service académique des
retraites pour le personnel enseignant du premier degré



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à madame Annie FORVEILLE,

**Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne par
intérim**

Responsable par intérim du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et R 222-36-3 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2015 portant nomination et classement de madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 7 décembre 2015 ;
- 'U** l'arrêté en date du 10 octobre 2018 nommant madame Annie FORVEILLE directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne par intérim ;
- VU** la convention en date du 31 mars 2017 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Annie FORVEILLE, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-et-Marne par intérim, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré.

ARTICLE 2

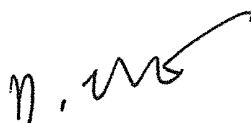
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 11 octobre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke ending in a hook.

Daniel AUVERLOT